

DEC201185DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Caroline François, M. Arnaud François ou M. Etienne Fleuret en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale de la circonscription Centre-Est

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC181940DAJ du 1^{er} juillet 2018 nommant Mme Caroline François aux fonctions de responsable du service des Ressources humaines pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{er} juillet 2019 nommant Mme Edwige Helmer-Laurent aux fonctions de Déléguée régionale de la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC192591DAJ du 30 septembre 2019 nommant M. Arnaud François aux fonctions d'Adjoint à la Déléguée régionale de la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC200212DAJ du 30 janvier 2020 nommant M. Etienne Fleuret, aux fonctions de Responsable du service Ressources Humaines adjoint

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est, délégation est donnée à **Mme Caroline François**, Responsable du service des Ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline François, délégation est donnée à **M. Arnaud François**, Adjoint à la Déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud François, délégation est donnée à **M. Etienne Fleuret**, Responsable du service des ressources humaines adjoint, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.



Article 4

La décision DEC201184DR06 du 30 septembre 2019 est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 30 janvier 2020

La déléguée régionale
Edwige Helmer-Laurent

